

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/01/04

Objet : 04 - Signature d'une convention avec M. Jean-Luc HAUGUEL pour l' Université Inter-Ages de Normandie pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal du 1er décembre 2023 portant délégation temporaire de fonction et de signature du 30 novembre 2023 au 31 janvier 2024 inclus en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire de la commune de Vire Normandie,

Vu la demande formulée par M. Jean-Luc HAUGUEL, en sa qualité de président de l'Association « Université Inter-Ages de Normandie-antenne de Vire Normandie », de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker »,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition avec M. Jean-Luc HAUGUEL en sa qualité de président de l'Association « Université Inter-Ages de Normandie-antenne de Vire Normandie », 16 rue Chênédollé 14500 VIRE, pour la mise à disposition de la salle « La Halle Michel Drucker », le mercredi 24 janvier 2024, de 18h00 à 22h30, pour l'organisation, à 19h30, d'une conférence intitulée "Les manuscrits du Mont-St-Michel » par Cécilia Bernier, ouvrière enlumineur, et ce à titre gratuit.

Fait à Vire Normandie, le 8 janvier 2024

Pour le Maire de Vire Normandie empêché
et par délégation
L'Adjointe au Maire,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240112-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2024

Publication : 12/01/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Décision du Maire n°2024/01/04 du 8 janvier 2024

